



FFSLC 

*Fédération Française
des Sports
et Loisirs Canins*



RÈGLEMENT DE COURSE

Canipédicycle - Juniors/Adultes

Saison 2026/2027

RÈGLEMENT DE COURSE FFSLC

Canipédicycle (ou Canitrottinette) - Juniors/Adultes

Sommaire

CANIPEDICYCLE - JUNIORS/ADULTES	1
1. LE CANIPEDICYCLE	1
1.1 Catégories autorisées en Canipédicycle.....	1
1.2 Les départs.....	1
2. MATÉRIEL EN CANIPEDICYCLE	1
3. DISTANCES / TEMPÉRATURES	2
4. GÉNÉRALITÉS	2
4.1 En course.....	2
5. GESTION DE L'EFFORT PARTAGÉ (PEDICYCLISTE / CHIEN)	2
TABLEAU DES PÉNALITÉS	3

CANIPEDICYCLE - JUNIORS/ADULTES

1. LE CANIPEDICYCLE

Discipline ayant comme spécificité l'union d'un seul chien et d'un patineur, reliés entre eux de façon définie, pour une pratique sportive en Canitrottinette.

1.1 Catégories autorisées en Canipédicycle

JUNIOR / SENIOR / VETERAN

1.2 Les départs

1.2.1 Les départs spécifiques au Canipédicycle

Départ par vagues ou groupé :

- Des couloirs de 20m de long et 10m de large minimum devront être matérialisés par des filets ou barrières afin d'empêcher les chiens de dévier sur les couloirs voisins et ainsi ne pas gêner le départ des autres concurrents.
- L'artère de départ ne devra pas être inférieure à 200m avant le premier rétrécissement ou changement de direction.

2. MATÉRIEL EN CANIPEDICYCLE

2.1 Chacun est responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'il utilise et de son entretien.

La dynamique du pédicycle est assurée uniquement par :

- La traction du chien
- L'aide du conducteur
- L'assistance électrique ou toute autre forme de propulsion ou d'énergie sont strictement prohibées (cf. tableau des pénalités : art 20.50).

2.2 Les équipements suivants sont obligatoires (cf. tableau des pénalités : art. 20.51) :

- Casque cycliste (norme EN 1078)
- Gants ou mitaines

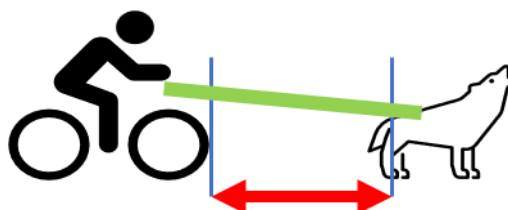
Le port d'une protection dorsale, de lunette ou visière sont recommandées.

Pendant la reconnaissance, le port du casque et des gants est obligatoire **et le pédicycle conforme aux exigences réglementaires.**

La présence de « béquille » ou moyen de stabilité de l'engin, à l'arrêt (escamotable ou non) ne sera pas autorisé.

2.3 La longe ou la ligne de trait avec amortisseur est obligatoire, la longueur totale de la ligne de trait en extension sera comprise entre 1,5 mètre minimum et 2 mètres maximum. Cette longueur est mesurée **depuis** l'aplomb de la roue avant, jusqu'à la base de la queue du chien (cf. tableau des pénalités : art. 20.53).

Schéma de mesure :



2.4 La longe sera attachée au pédicycle à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite et le fonctionnement du pédicycle. La barre de guidage style « barre VTT » est **facultative mais** fortement conseillée. Cette barre ne pourra dépasser l'aplomb de la roue avant (cf. tableau des pénalités : art. 20.54).

La longe ne pourra en aucun cas être attachée sur le concurrent.

2.5 Les pédicycles équipés de garde-boue métallique sont strictement interdits.

2.6 Les bouchons de cintres sont obligatoires (cf. tableau des pénalités : art. 20.55).

2.7 Le pédicycle sera muni de freins en bon état de fonctionnement (cf. tableau des pénalités : art. 20.55).

2.8 Les pneus cloutés sont interdits sur le pédicycle.

3. DISTANCES / TEMPÉRATURES

Température	Jusqu'à 16°C	De 17°C à 20°C	De 21°C à 25°C
Distances	9 000 mètres	7 000 mètres	5 000 mètres

Se référer à l'article 4 du tronc commun.

4. GÉNÉRALITÉS

4.1 En course

4.1.1 En toute circonstance, le pédicycliste doit être en permanence aligné dans l'axe de son chien (cf. tableau des pénalités : art. 20.58).

4.1.2 Tout pédicycliste doit demander au concurrent qui le précède le passage en exprimant le souhait à haute et intelligible voix (mot « PISTE » ou tout autre vocabulaire pour préciser le dépassement). A l'ordre « PISTE » (ou autre terme), le concurrent rattrapé et son chien doivent rester du même côté de la piste. Il ne peut s'opposer au dépassement et doit faciliter cette action, il empêchera son chien d'importuner de quelques façons que ce soit ses congénères. La non-application de cette consigne entraînera les pénalités prévues dans le tableau des pénalités : art. 20.59.

A l'annonce du mot « PISTE », le concurrent dépassant ne devient pas prioritaire pour autant.

4.1.3 En cas d'incident ne permettant pas de terminer la course sur le pédicycle, le concurrent peut terminer l'épreuve en courant à côté du pédicycle ou en le portant, à condition qu'il ne gêne pas les autres concurrents.

4.1.4 Le concurrent terminant l'épreuve sans pédicycle ne sera pas classé (cf. tableau des pénalités : art. 20.56).

5. GESTION DE L'EFFORT PARTAGÉ (PEDICYCLISTE / CHIEN)

5.1 Le pédicycliste doit fournir un effort adapté au parcours et à la condition du chien.

Il ne doit pas se contenter de se laisser tracter :

- Dans les phases de grande accélération et les zones de relance.
- Dans les parties montantes du parcours.
- Dans les parties où la nature du sol est irrégulière, et qu'elle ne permet pas au pédicycle de conserver une vitesse élevée et constante (sable, champs, etc.).
- Lorsque le chien montre des signes de fatigue avancée.

5.2 Le pédicycliste doit s'annoncer et peut se permettre de laisser le chien gérer seul l'allure du binôme :

- Dans les parties roulantes et stables, planes ou descendantes, lorsque le chien atteint une vitesse élevée et suffisante pour pouvoir la conserver seul.
- Dans les parties techniques : monotraces, virages courts ou successifs, terrain accidenté (pierres, racines), zones boueuses ou verglacées.

5.3 Le pédicycliste qui se laisse manifestement tirer par le chien dans les parties nécessitant une aide sur le parcours : une minute de pénalité (pour être certifiée, cette observation devra faire l'objet de plusieurs remarques) (cf. tableau des pénalités : art. 20.57).

TABLEAU DES PÉNALITÉS

CANIPEDICYCLE JUNIORS/ADULTES			
20.50	Assistance électrique ou tout autre forme de propulsion	20.50	Disqualification
20.51	Manque élément de sécurité (casque, gants ou mitaines...)	20.51	Refus accès au départ ou disqualification (si le concurrent a réussi à prendre le départ)
20.53	La longe ne respecte pas les longueurs imposées	20.53	Refus accès au départ ou disqualification (si le concurrent a réussi à prendre le départ)
20.54	La longe n'est pas attachée au pedicycle à l'avant du cadre	20.54	Refus accès au départ ou disqualification (si le concurrent a réussi à prendre le départ)
20.55	Pedicycle non conforme	20.55	Refus accès au départ ou disqualification (si le concurrent a réussi à prendre le départ)
20.56	Le concurrent termine l'épreuve sans sa trotinette	20.56	Non classé
20.57	Le concurrent se laisse manifestement tirer par son chien	20.57	1 minute de pénalité
20.58	Le patineur ne fait pas l'effort d'être "aligné" avec son chien (utilise toute la largeur de la piste)	20.58	30 secondes de pénalité par infraction constatée.
20.59	Le patineur ne reste pas du même côté de la piste (change de piste) à l'annonce d'un concurrent qui le rattrape, et/ou s'oppose à son dépassement.	20.59.1	1 minute de pénalité à la première infraction
		20.59.2	Disqualification à la deuxième infraction